

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA RECOLTE*** ☐ **L'UTILISATION***
☒ **LE TRANSPORT*** ☐ **LA CESSION***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue
Commune CANNES Code postal 06414

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1	Symphytum bulbosum Consoude bulbeuse	4 stations (0,53ha)	Transport et transplantation de l'ensemble de la population
B2	Phalaris aquatica Alpiste aquatique	14 stations (0,53ha)	Transport et transplantation de l'ensemble de la population
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION * : RECOLTE ☐ , UTILISATION ☐ , TRANSPORT ☐ , CESSION ☐ ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Transplantation d'espèces de flore protégées du site impacté la Frayère phase 2 vers un site receveur à proximité de l'aire d'étude rapprochée.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION * : RECOLTE ☐ , UTILISATION ☐ , TRANSPORT ☐ , CESSION ☐ ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser la période :

Périodes précises de transplantation décrites dans le dossier de dérogation

ou la date :

Couvrant une durée de 5 ans à partir de 2024

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE
E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE

Préciser les régions administratives : Provence Alpes Côte d'Azur

les départements : Alpes maritimes 06

les cantons :

les communes : Cannes

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : Méthodes précises de transplantation décrites dans le dossier de dérogation.....

Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale ☒ Préciser :

Formation continue en biologie végétale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Cannes Code postal 06414

Nature des activités :

Qualification :

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : Automne 2024.....

Véhicule automobile ou camion ☒, Train ☐, Avion ☐, Bateau ☐

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc. ;

Transport de mottes de terre par plaques (modalités précises décrites dans le dossier de dérogation).....

Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi par un écologue durant la phase chantier. Suivi après travaux pendant 10 ans. Un compte-rendu des suivis sera mis à disposition de la DREAL.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Cannes.....

le 23/07/2025.....

Votre signature



Pour le Président et par délégation, le Vice-Président délégué à l'assainissement, aux Eaux Pluviales et à la GEMAPI